



A retourner à :

Assurancevie.com

13 rue d'Uzès - 75002 PARIS

Adhésion n°

3 car. Nom Cient

SANTI

➤ Demande de sortie pour accident de la vie

Cette demande ne peut pas être formulée après la liquidation effective de vos droits à la retraite

Adhérent : ☐ M. ☐ Mme

Nom : Nom de naissance :

Prénom : Autres prénoms :

(premier prénom figurant sur la pièce d'identité présentée) (figurant sur la pièce d'identité présentée)

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse fiscale (si différente de votre domicile) :

Code postal : Ville :

Téléphone : Indicatif téléphonique : E-mail : @

Document d'identité présenté

Je joins une copie de ma pièce d'identité en cours de validité

(sauf si la copie de la pièce d'identité a déjà été transmise lors d'une précédente opération)

☐ carte nationale d'identité ☐ passeport ☐ carte de séjour ou de résident étranger ☐ permis de conduire (émis après le 19/01/2013)

Date de la délivrance :

Situation professionnelle

(1 seul choix possible)

Situation professionnelle : ☐ Salarié(e) ☐ TNS ☐ Retraité(e) ☐ Sans activité ou chômeur

Profession (antérieure si "retraité" ou "sans activité") :

Catégorie socio-professionnelle (cf. liste des codes) :

Secteur d'activité (cf. liste des codes) :

Personne politiquement exposée

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

☐ Oui ☐ Non Fonction exercée : Date de cessation :

Une personne de votre famille ou de votre entourage proche a-t-elle exercé ou cessé d'exercer, depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

☐ Oui ☐ Non Fonction exercée : Lien avec cette personne :

Je suis une personne politiquement exposée si :

"J'exerce ou j'ai cessé d'exercer au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative pour le compte d'un Etat y compris de l'Etat français⁽¹⁾, ou je suis un membre direct de la famille⁽²⁾ d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction, ou je suis étroitement associé(e)⁽³⁾ à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction."

(1) Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 (loi relative à la transparence financière de la vie politique) ou d'un parti ou groupement politique étranger; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours; membre d'une cour des comptes; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale; ambassadeur ou chargé d'affaires; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique; directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.

(2) Le conjoint ou le concubin notoire; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère; les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère; les ascendants au premier degré.

(3) Les personnes physiques qui, conjointement avec les PPE, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger; les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit des PPE; toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec les PPE.

Paraphe de l'adhérent

Paraphe du Conseil



FGEST

Cas de sortie anticipée visés (accidents de la vie)

Les droits constitués dans le cadre de votre adhésion au contrat Evolution PER peuvent être liquidés pour « accidents de la vie » tant que vous n'avez pas fait valoir vos droits à retraite et uniquement dans l'un des cas ci-après. Merci de bien vouloir cocher la case correspondant à votre demande :

- | | |
|---|--|
| ☐ Cessation des droits au chômage de l'adhérent | ☐ Invalidité 3 ^{ème} catégorie d'un enfant de l'adhérent |
| ☐ Décès du conjoint de l'adhérent | ☐ Invalidité 2 ^{ème} catégorie de l'adhérent |
| ☐ Décès du partenaire de PACS de l'adhérent | ☐ Invalidité 2 ^{ème} catégorie du conjoint de l'adhérent |
| ☐ Situation de surendettement de l'adhérent | ☐ Invalidité 2 ^{ème} catégorie du partenaire PACS de l'adhérent |
| ☐ Invalidité 3 ^{ème} catégorie de l'adhérent | ☐ Invalidité 2 ^{ème} catégorie d'un enfant de l'adhérent |
| ☐ Invalidité 3 ^{ème} catégorie du conjoint de l'adhérent | ☐ Cessation d'activité suite à une liquidation judiciaire |
| ☐ Invalidité 3 ^{ème} catégorie du partenaire PACS de l'adhérent | ☐ Administrateur sans contrat de travail ou sans mandat social depuis plus de 2 ans |

Date de survenance de l'évènement ci-dessus :

A compter de la date de l'évènement, le délai pour exercer votre demande est de 2 ans.

Les versements effectués postérieurement à l'évènement générateur de la demande ne pourront faire l'objet de la sortie anticipée.

Sortie totale ou partielle

- ☐ Je souhaite procéder à la **sortie de la totalité** de l'épargne
- ☐ Je souhaite bénéficier d'une **sortie partielle** de l'épargne

Compte tenu des prélèvements fiscaux et sociaux, le montant de la prestation pourrait être inférieur au montant net souhaité.

Attention : Si après règlement de la prestation (brute de prélèvements sociaux et fiscaux), le montant de l'épargne constituée restant en compte :

- sur l'un des segments du compartiment 1 (épargne issue des versements volontaires déduits à l'entrée / non déduits à l'entrée),
- sur l'un des segments du compartiment 2 (épargne issue des versements de l'épargne salariale exonérée / non exonérée),
- ou sur le compartiment 3 (épargne issue des versements obligatoires du salarié ou de l'employeur), est inférieur à 100 €, Abeille Retraite Professionnelle se réserve le droit de procéder à la sortie totale de de l'épargne constituée sur ce(s) segment(s) ou compartiment, et le cas échéant de mettre un terme à l'adhésion.

Répartition du montant désinvesti en cas de sortie partielle

Montant net souhaité de : €

- ☐ Désinvestissement au prorata de l'ensemble des supports et des modes de gestion
- ☐ Désinvestissement selon la répartition suivante :

Modes de gestion choisi(s)	Répartition
Gestion Libre (renseigner les supports à désinvestir dans le tableau ci-dessous)	_____ %
Gestion Evolutive	_____ %
TOTAL 100%	

Désinvestir la Gestion Libre depuis les supports suivants (à défaut d'indication de la répartition des supports désinvestis, le désinvestissement se fera au prorata sur l'ensemble des supports de la Gestion Libre) :

Support(s) de Gestion Libre choisi(s)	Répartition
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
TOTAL 100%	

Sauf indication contraire de la part de l'adhérent, les versements programmés mis en place seront suspendus.

Paraphe de l'adhérent

Paraphe du Conseil


assurancevie.com

FGEST

Règlement

Le règlement sera effectué par virement sur un compte ouvert à mon nom.

☐ Relevé d'Identité Bancaire (BIC/IBAN) détenu par la Compagnie (Banque) :

☐ Je joins un nouveau Relevé d'Identité Bancaire BIC/IBAN

Prélèvements sociaux et fiscaux

En cas de liquidation anticipée au titre de l'un des cas d'« accident de la vie » (cf. article 13 de la Notice), les produits des sommes issues des versements, quelle qu'en soit leur nature, sont exonérés d'impôt sur le revenu et soumis à des prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

● Je certifie ne pas avoir liquidé ma pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse

Fait en 3 exemplaires à

, le

Signature de l'Adhérent

Signature et cachet du Conseil

Assurancevie.com
13 rue d'Uzès - 75002 Paris

*Société de courtage en assurance de personnes immatriculée
au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 880 568 423
ainsi qu'à l'ORIAS sous le n° 20 001 801.*

Attention : merci d'apposer votre paraphe sur chacune des pages précédentes du présent document.

AIDE MÉMOIRE

Reportez-vous aux listes ci-dessous pour trouver le code CSP et le code Secteur d'activité adéquats.

Nomenclature des catégories socioprofessionnelles

S A L A R I É			
Code CSP	Libellé CSP	Code CSP	Libellé CSP
33	Cadres de la fonction publique	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques	53	Policiers et militaires
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	54	Employés administratifs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	55	Employés de commerce
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	56	Personnels des services directs aux particuliers
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
44	Clergé, religieux	64	Chauffeurs
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
47	Techniciens	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	69	Ouvriers agricoles

T N S	
Code CSP	Libellé CSP
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
24	Chefs d'entreprise moins de 10 salariés
31	Professions libérales

S A N S A C T I V I T É	
Code CSP	Libellé CSP
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
84	Elèves, Etudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

R E T R A I T É			
Code CSP	Libellé CSP	Code CSP	Libellé CSP
10	Agriculteurs exploitants	47	Techniciens
21	Artisans	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
22	Commerçants et assimilés	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	53	Policiers et militaires
24	Chefs d'entreprise moins de 10 salariés	54	Employés administratifs d'entreprise
31	Professions libérales	55	Employés de commerce
33	Cadres de la fonction publique	56	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs, professions scientifiques	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	64	Chauffeurs
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
44	Clergé, religieux	69	Ouvriers agricoles
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises		

Nomenclature des secteurs d'activité

Code	Libellé secteur d'activité	Code	Libellé secteur d'activité
01	Action sociale	21	Industrie agro-alimentaire
02	Activités culturelles, sportives et spectacles	22	Industrie biens d'équipement, de consommation domestiques
03	Activités immobilières	23	Industrie biens d'équipement, de consommation industriels
04	Agriculture, marine, pêche, exploitation forestière	24	Industrie chimique, pharmaceutique
06	Artisanat	26	Industrie des métaux
07	Audit, comptabilité et gestion	27	Industrie du bois
08	Banques et assurances	28	Industrie du plastique
09	Commerce détail	29	Industries autres
10	Commerce et réparation automobiles	30	Informatique, télécommunication, téléphonie, web, hifi
11	Commerce grande distribution	31	Professionnels de la santé (médecins généralistes et spécialistes, dentistes)
12	Commerce gros	32	Professionnels de la santé (biologie, pharmacie)
13	Communication, Information, média	33	Professionnels de la santé autres (paramédical, kinésithérapeute, infirmier, ...)
14	Construction (BTP)	34	Professions juridiques
15	Energies et eau (extraction, traitement, distribution)	35	Religion
16	Enseignement, formation	36	Sans activité professionnelle
17	Etudes et recherche	37	Services aux entreprises
18	Fonctions publiques	38	Services aux particuliers
19	Hôtel, restaurant, brasserie, café	39	Tourisme
20	Humanitaire	40	Transports et logistiques

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR CHACUN DES CAS DE SORTIE ANTICIPÉE POUR « ACCIDENTS DE LA VIE »

● Le décès du conjoint du titulaire ou de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité :

1. Décès du conjoint :
 - I. Documents prouvant le mariage :
 - Extrait d'acte de mariage, ou Copie du livret de famille.
 - II. Documents prouvant le décès :
 - Extrait de l'acte de décès sur le livret de famille, ou Acte de décès délivré par l'officier d'état civil, ou Certificat de décès.
2. Décès du partenaire :
 - I. Documents prouvant le PACS :
 - Récépissé d'enregistrement établi par le greffe du Tribunal d'Instance ou par le notaire ayant enregistré la déclaration de PACS, ou Extrait d'acte de naissance portant mention de la conclusion du PACS ou mention de la dissolution du PACS suite au décès.
 - II. Document prouvant le décès :
 - Extrait de l'acte de décès, ou Acte de décès délivré par l'officier d'état civil, ou Certificat de décès.

● L'invalidité du titulaire, de ses enfants, de son conjoint ou de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité. Cette invalidité s'apprécie au sens des 2° et 3° de l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale :

1. Justificatifs de l'invalidité (tous les cas) :
 - I. Notification d'invalidité 2ème ou 3ème catégorie de la personne concernée, délivrée par la CPAM, si elle est salariée.
 - II. Notification d'invalidité délivrée par le régime obligatoire pour la personne concernée, non affiliée à la CPAM.
 - III. Imprimé de gestion IPT/PTIA.
2. Si invalidité des enfants (en plus des pièces ci-dessus) :
 - I. Copie intégrale du livret de famille.
3. Si Invalidité du conjoint ou partenaire de PACS (en plus des pièces demandées en 1) :
 - I. Extrait de l'acte de mariage sur le livret de famille ou délivré par l'officier d'état-civil, ou Extrait de l'acte de naissance portant mention de la conclusion du PACS ou récépissé d'enregistrement de la déclaration de PACS établie par le greffier du Tribunal d'Instance ou le notaire.

● La situation de surendettement du titulaire, au sens de l'article L. 711-1 du Code de la consommation :

- I. Demande du Président ou du Secrétariat de la Commission de Surendettement, ou Décision du Juge (jugement ou ordonnance) du Tribunal d'Instance.

● L'expiration des droits à l'assurance chômage du titulaire :

- I. Attestation délivrée par Pôle Emploi, précisant que tous les droits à l'Assurance Chômage du titulaire du compte sont expirés, ou Avis de situation présentant les montants perçus et la date de fin de droits, ou Attestation délivrée par Pole Emploi indiquant que le titulaire du compte est bénéficiaire de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS).

Si le justificatif ci-dessus ne précise pas l'extinction des droits à l'assurance chômage, il doit être accompagné d'une attestation sur l'honneur selon laquelle le salarié certifie qu'il est bien en fin de droit.

● La cessation d'activité non salariée du titulaire à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire :

- I. Jugement de liquidation judiciaire et/ou Vérification sur Infogreffe si société liquidée.

● Administrateur sans contrat de travail ou sans mandat social depuis plus 2 ans suite à sa révocation

- I. PV de Conseil d'administration ou courrier de la société prouvant la date de la révocation ou non renouvellement du mandat.
- II. Les 2 derniers avis d'imposition montrant l'absence d'activité salariée ou de mandat rémunéré.



A retourner à :

Assurancevie.com

13 rue d'Uzès - 75002 PARIS

Adhésion n°

3 car. Nom Cient

SANTI

➤ Demande de sortie pour accident de la vie

Cette demande ne peut pas être formulée après la liquidation effective de vos droits à la retraite

Adhérent : ☐ M. ☐ Mme

Nom : Nom de naissance :

Prénom : Autres prénoms :
(premier prénom figurant sur la pièce d'identité présentée) (figurant sur la pièce d'identité présentée)

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse fiscale (si différente de votre domicile) :

Code postal : Ville :

Téléphone : Indicatif téléphonique : E-mail : @

Document d'identité présenté

Je joins une copie de ma pièce d'identité en cours de validité

(sauf si la copie de la pièce d'identité a déjà été transmise lors d'une précédente opération)

☐ carte nationale d'identité ☐ passeport ☐ carte de séjour ou de résident étranger ☐ permis de conduire (émis après le 19/01/2013)

Date de la délivrance :

Situation professionnelle

(1 seul choix possible)

Situation professionnelle : ☐ Salarié(e) ☐ TNS ☐ Retraité(e) ☐ Sans activité ou chômeur

Profession (antérieure si "retraité" ou "sans activité") :

Catégorie socio-professionnelle (cf. liste des codes) :

Secteur d'activité (cf. liste des codes) :

Personne politiquement exposée

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

☐ Oui ☐ Non Fonction exercée : Date de cessation :

Une personne de votre famille ou de votre entourage proche a-t-elle exercé ou cessé d'exercer, depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

☐ Oui ☐ Non Fonction exercée : Lien avec cette personne :

Je suis une personne politiquement exposée si :

"J'exerce ou j'ai cessé d'exercer au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative pour le compte d'un Etat y compris de l'Etat français⁽¹⁾, ou je suis un membre direct de la famille⁽²⁾ d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction, ou je suis étroitement associé(e)⁽³⁾ à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction."

(1) Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 (loi relative à la transparence financière de la vie politique) ou d'un parti ou groupement politique étranger; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours; membre d'une cour des comptes; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale; ambassadeur ou chargé d'affaires; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique; directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.

(2) Le conjoint ou le concubin notoire; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère; les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère; les ascendants au premier degré.

(3) Les personnes physiques qui, conjointement avec les PPE, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger; les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit des PPE; toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec les PPE.

Paraphe de l'adhérent

Paraphe du Conseil



FGEST

Cas de sortie anticipée visés (accidents de la vie)

Les droits constitués dans le cadre de votre adhésion au contrat Evolution PER peuvent être liquidés pour « accidents de la vie » tant que vous n'avez pas fait valoir vos droits à retraite et uniquement dans l'un des cas ci-après. Merci de bien vouloir cocher la case correspondant à votre demande :

- | | |
|---|--|
| ☐ Cessation des droits au chômage de l'adhérent | ☐ Invalidité 3 ^{ème} catégorie d'un enfant de l'adhérent |
| ☐ Décès du conjoint de l'adhérent | ☐ Invalidité 2 ^{ème} catégorie de l'adhérent |
| ☐ Décès du partenaire de PACS de l'adhérent | ☐ Invalidité 2 ^{ème} catégorie du conjoint de l'adhérent |
| ☐ Situation de surendettement de l'adhérent | ☐ Invalidité 2 ^{ème} catégorie du partenaire PACS de l'adhérent |
| ☐ Invalidité 3 ^{ème} catégorie de l'adhérent | ☐ Invalidité 2 ^{ème} catégorie d'un enfant de l'adhérent |
| ☐ Invalidité 3 ^{ème} catégorie du conjoint de l'adhérent | ☐ Cessation d'activité suite à une liquidation judiciaire |
| ☐ Invalidité 3 ^{ème} catégorie du partenaire PACS de l'adhérent | ☐ Administrateur sans contrat de travail ou sans mandat social depuis plus de 2 ans |

Date de survenance de l'évènement ci-dessus :

A compter de la date de l'évènement, le délai pour exercer votre demande est de 2 ans.

Les versements effectués postérieurement à l'évènement générateur de la demande ne pourront faire l'objet de la sortie anticipée.

Sortie totale ou partielle

- ☐ Je souhaite procéder à la **sortie de la totalité** de l'épargne
- ☐ Je souhaite bénéficier d'une **sortie partielle** de l'épargne

Compte tenu des prélèvements fiscaux et sociaux, le montant de la prestation pourrait être inférieur au montant net souhaité.

Attention : Si après règlement de la prestation (brute de prélèvements sociaux et fiscaux), le montant de l'épargne constituée restant en compte :

- sur l'un des segments du compartiment 1 (épargne issue des versements volontaires déduits à l'entrée / non déduits à l'entrée),
- sur l'un des segments du compartiment 2 (épargne issue des versements de l'épargne salariale exonérée / non exonérée),
- ou sur le compartiment 3 (épargne issue des versements obligatoires du salarié ou de l'employeur), est inférieur à 100 €, Abeille Retraite Professionnelle se réserve le droit de procéder à la sortie totale de de l'épargne constituée sur ce(s) segment(s) ou compartiment, et le cas échéant de mettre un terme à l'adhésion.

Répartition du montant désinvesti en cas de sortie partielle

Montant net souhaité de : €

- ☐ Désinvestissement au prorata de l'ensemble des supports et des modes de gestion
- ☐ Désinvestissement selon la répartition suivante :

Modes de gestion choisi(s)	Répartition
Gestion Libre (renseigner les supports à désinvestir dans le tableau ci-dessous)	_____ %
Gestion Evolutive	_____ %
TOTAL 100%	

Désinvestir la Gestion Libre depuis les supports suivants (à défaut d'indication de la répartition des supports désinvestis, le désinvestissement se fera au prorata sur l'ensemble des supports de la Gestion Libre) :

Support(s) de Gestion Libre choisi(s)	Répartition
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
TOTAL 100%	

Sauf indication contraire de la part de l'adhérent, les versements programmés mis en place seront suspendus.

Paraphe de l'adhérent

Paraphe du Conseil


assurancevie.com

FGEST

Règlement

Le règlement sera effectué par virement sur un compte ouvert à mon nom.

☐ Relevé d'Identité Bancaire (BIC/IBAN) détenu par la Compagnie (Banque) :

☐ Je joins un nouveau Relevé d'Identité Bancaire BIC/IBAN

Prélèvements sociaux et fiscaux

En cas de liquidation anticipée au titre de l'un des cas d'« accident de la vie » (cf. article 13 de la Notice), les produits des sommes issues des versements, quelle qu'en soit leur nature, sont exonérés d'impôt sur le revenu et soumis à des prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

● Je certifie ne pas avoir liquidé ma pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse

Fait en 3 exemplaires à

, le

Signature de l'Adhérent

Signature et cachet du Conseil

Assurancevie.com
13 rue d'Uzès - 75002 Paris

*Société de courtage en assurance de personnes immatriculée
au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 880 568 423
ainsi qu'à l'ORIAS sous le n° 20 001 801.*

Attention : merci d'apposer votre paraphe sur chacune des pages précédentes du présent document.



A retourner à :

Assurancevie.com

13 rue d'Uzès - 75002 PARIS

Adhésion n°

3 car. Nom Cient

SANTI

➤ Demande de sortie pour accident de la vie

Cette demande ne peut pas être formulée après la liquidation effective de vos droits à la retraite

Adhérent : ☐ M. ☐ Mme

Nom : Nom de naissance :

Prénom : Autres prénoms :
(premier prénom figurant sur la pièce d'identité présentée) (figurant sur la pièce d'identité présentée)

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse fiscale (si différente de votre domicile) :

Code postal : Ville :

Téléphone : Indicatif téléphonique : E-mail : @

Document d'identité présenté

Je joins une copie de ma pièce d'identité en cours de validité

(sauf si la copie de la pièce d'identité a déjà été transmise lors d'une précédente opération)

☐ carte nationale d'identité ☐ passeport ☐ carte de séjour ou de résident étranger ☐ permis de conduire (émis après le 19/01/2013)

Date de la délivrance :

Situation professionnelle

(1 seul choix possible)

Situation professionnelle : ☐ Salarié(e) ☐ TNS ☐ Retraité(e) ☐ Sans activité ou chômeur

Profession (antérieure si "retraité" ou "sans activité") :

Catégorie socio-professionnelle (cf. liste des codes) :

Secteur d'activité (cf. liste des codes) :

Personne politiquement exposée

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

☐ Oui ☐ Non Fonction exercée : Date de cessation :

Une personne de votre famille ou de votre entourage proche a-t-elle exercé ou cessé d'exercer, depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

☐ Oui ☐ Non Fonction exercée : Lien avec cette personne :

Je suis une personne politiquement exposée si :

"J'exerce ou j'ai cessé d'exercer au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative pour le compte d'un Etat y compris de l'Etat français⁽¹⁾, ou je suis un membre direct de la famille⁽²⁾ d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction, ou je suis étroitement associé(e)⁽³⁾ à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction."

(1) Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 (loi relative à la transparence financière de la vie politique) ou d'un parti ou groupement politique étranger; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours; membre d'une cour des comptes; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale; ambassadeur ou chargé d'affaires; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique; directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.

(2) Le conjoint ou le concubin notoire; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère; les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère; les ascendants au premier degré.

(3) Les personnes physiques qui, conjointement avec les PPE, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger; les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit des PPE; toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec les PPE.

Paraphe de l'adhérent

Paraphe du Conseil



FGEST

Cas de sortie anticipée visés (accidents de la vie)

Les droits constitués dans le cadre de votre adhésion au contrat Evolution PER peuvent être liquidés pour « accidents de la vie » tant que vous n'avez pas fait valoir vos droits à retraite et uniquement dans l'un des cas ci-après. Merci de bien vouloir cocher la case correspondant à votre demande :

- | | |
|---|--|
| ☐ Cessation des droits au chômage de l'adhérent | ☐ Invalidité 3 ^{ème} catégorie d'un enfant de l'adhérent |
| ☐ Décès du conjoint de l'adhérent | ☐ Invalidité 2 ^{ème} catégorie de l'adhérent |
| ☐ Décès du partenaire de PACS de l'adhérent | ☐ Invalidité 2 ^{ème} catégorie du conjoint de l'adhérent |
| ☐ Situation de surendettement de l'adhérent | ☐ Invalidité 2 ^{ème} catégorie du partenaire PACS de l'adhérent |
| ☐ Invalidité 3 ^{ème} catégorie de l'adhérent | ☐ Invalidité 2 ^{ème} catégorie d'un enfant de l'adhérent |
| ☐ Invalidité 3 ^{ème} catégorie du conjoint de l'adhérent | ☐ Cessation d'activité suite à une liquidation judiciaire |
| ☐ Invalidité 3 ^{ème} catégorie du partenaire PACS de l'adhérent | ☐ Administrateur sans contrat de travail ou sans mandat social depuis plus de 2 ans |

Date de survenance de l'évènement ci-dessus :

A compter de la date de l'évènement, le délai pour exercer votre demande est de 2 ans.

Les versements effectués postérieurement à l'évènement générateur de la demande ne pourront faire l'objet de la sortie anticipée.

Sortie totale ou partielle

- ☐ Je souhaite procéder à la **sortie de la totalité** de l'épargne
- ☐ Je souhaite bénéficier d'une **sortie partielle** de l'épargne

Compte tenu des prélèvements fiscaux et sociaux, le montant de la prestation pourrait être inférieur au montant net souhaité.

Attention : Si après règlement de la prestation (brute de prélèvements sociaux et fiscaux), le montant de l'épargne constituée restant en compte :

- sur l'un des segments du compartiment 1 (épargne issue des versements volontaires déduits à l'entrée / non déduits à l'entrée),
- sur l'un des segments du compartiment 2 (épargne issue des versements de l'épargne salariale exonérée / non exonérée),
- ou sur le compartiment 3 (épargne issue des versements obligatoires du salarié ou de l'employeur), est inférieur à 100 €, Abeille Retraite Professionnelle se réserve le droit de procéder à la sortie totale de de l'épargne constituée sur ce(s) segment(s) ou compartiment, et le cas échéant de mettre un terme à l'adhésion.

Répartition du montant désinvesti en cas de sortie partielle

Montant net souhaité de : €

- ☐ Désinvestissement au prorata de l'ensemble des supports et des modes de gestion
- ☐ Désinvestissement selon la répartition suivante :

Modes de gestion choisi(s)	Répartition
Gestion Libre (renseigner les supports à désinvestir dans le tableau ci-dessous)	_____ %
Gestion Evolutive	_____ %
TOTAL 100%	

Désinvestir la Gestion Libre depuis les supports suivants (à défaut d'indication de la répartition des supports désinvestis, le désinvestissement se fera au prorata sur l'ensemble des supports de la Gestion Libre) :

Support(s) de Gestion Libre choisi(s)	Répartition
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
TOTAL 100%	

Sauf indication contraire de la part de l'adhérent, les versements programmés mis en place seront suspendus.

Paraphe de l'adhérent

Paraphe du Conseil


assurancevie.com

FGEST

Règlement

Le règlement sera effectué par virement sur un compte ouvert à mon nom.

☐ Relevé d'Identité Bancaire (BIC/IBAN) détenu par la Compagnie (Banque) :

☐ Je joins un nouveau Relevé d'Identité Bancaire BIC/IBAN

Prélèvements sociaux et fiscaux

En cas de liquidation anticipée au titre de l'un des cas d'« accident de la vie » (cf. article 13 de la Notice), les produits des sommes issues des versements, quelle qu'en soit leur nature, sont exonérés d'impôt sur le revenu et soumis à des prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

● Je certifie ne pas avoir liquidé ma pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse

Fait en 3 exemplaires à

, le

Signature de l'Adhérent

Signature et cachet du Conseil

Assurancevie.com
13 rue d'Uzès - 75002 Paris

*Société de courtage en assurance de personnes immatriculée
au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 880 568 423
ainsi qu'à l'ORIAS sous le n° 20 001 801.*

Attention : merci d'apposer votre paraphe sur chacune des pages précédentes du présent document.